

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 19/471 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE CADRE DE REFERENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE  
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN CORSE**

**APPRUVENDU U QUATRU DI REFERENZA PE U SVILUPPU DI L'ECUNUMIA  
SUCIALE E SULIDARIA (ESS) IN CORSICA**

**SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 décembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Danielle ANTONINI à Mme Véronique ARRIGHI  
M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI  
Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE  
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Pascale SIMONI  
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
M. Paulu Santu PARIGI à M. Julien PAOLINI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI  
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Rosa PROSPERI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,
- VU** la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse - PADDUC,
- VU** la délibération n° 16/293 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I),
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant la stratégie relative à l'élaboration d'un Plan de lutte contre la précarité,

**CONSIDERANT** le poids de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse qui représente 11,8 % de l'ensemble des emplois du secteur privé.

**CONSIDERANT** que l'ESS, premier employeur en milieu rural, est la seule forme d'économie privée et de proximité à aller vers les zones les plus défavorisées, en l'occurrence les zones rurales, les zones montagneuses où vivent les personnes les plus éloignées de l'emploi et de l'activité.

**CONSIDERANT** que les nouvelles formes de solidarité salariale et d'inclusion sociale inhérentes à l'ESS constituent un modèle de développement crédible pour la Corse.

**CONSIDERANT** que l'ESS est bien plus qu'un secteur économique et qu'elle doit avoir une place stratégique au cœur des politiques publiques et irriguer la plupart de celles-ci.

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, amendé,

**VU** l'avis n° 2019-71 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 16 décembre 2019,

**APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

### **ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** de l'engagement de la Collectivité de Corse au travers de la mise en œuvre des plans successifs de soutien à l'économie sociale et solidaire.

### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse joint à la présente délibération.

**ARTICLE 3 :**

**DIT :**

- Que tous les leviers d'action disponibles seront actionnés pour agir en faveur du développement de l'ESS afin de l'inscrire durablement dans les politiques et actions de la Collectivité de Corse.
- Qu'un nouveau mode d'organisation et de management du travail transversal, impliquant étroitement les agences, les offices, les services de la Collectivité de Corse ainsi que les partenaires et acteurs de l'ESS, sera déployé, afin de tendre vers les objectifs opérationnels que la Collectivité de Corse s'est fixée.
- Qu'une gouvernance idoine sera mise en place pour le pilotage et le suivi de la stratégie territoriale de l'ESS.
- Qu'un pilotage renforcé de l'ESS, au niveau de la Direction Générale des Services, sera mis en œuvre de façon à désigner l'action, la conduire, l'organiser, l'évaluer, l'animer avec des partenaires clairement identifiés et légitimés sur cette fonction.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à arrêter le règlement des appels à projets et des appels à manifestations d'intérêt pour répondre à un besoin identifié sur des thématiques ESS ciblées.

**ARTICLE 5 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre toutes dispositions, signer tous actes et exécuter toutes démarches destinés à mettre en œuvre le présent rapport.

**ARTICLE 6 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 19 décembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

Jean-Guy TALAMONI

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019**

**19 ET 20 DÉCEMBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**QUATRU DI REFERENZA PE U SVILUPPU DI L'ECUNUMIA  
SUCIALE E SULIDARIA (ESS) IN CORSICA**

**CADRE DE REFERENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE  
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### I - Le contexte

---

#### 1.1 L'ESS, une réalité économique et sociale

*« L'ESS n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au cœur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, et favorise une démocratie participative active. Les collectivités locales, actrices majeures du développement des territoires urbains et ruraux, organisatrices du dialogue de proximité avec la société civile, ont, aux côtés de l'Etat, un rôle fondamental afin de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires ruraux »* (déclaration commune des réseaux de collectivités locales, signée le 5 mars 2013 par l'ARF, l'ADF, l'AMF, l'AdCF, l'AMGVF, l'AMRF et le RTES).

L'ESS est bien plus qu'un secteur économique : elle est une façon de faire de l'économie. Guidé par l'intérêt général, ce modèle de création de richesses, matérielles, sociales, culturelles, privilégie des formes d'organisation collective et participative dans lesquelles la lucrativité est limitée, le versement de dividendes aux éventuels actionnaires ou aux sociétaires très encadré. La majeure partie des marges et des réserves doit être réinvestie dans l'entreprise pour assurer sa pérennisation.

Toutes ces entreprises, aussi diverses soient-elles, dans leurs formes et dans leur activités, partagent des principes communs comme le principe de **la gouvernance démocratique « une femme/homme = une voix », qui place l'humain au cœur de l'entreprise.**

Les secteurs investis sont l'action sociale, l'environnement, l'enseignement et la formation, la santé, la silver economy, l'économie circulaire, les sports et loisirs, les arts et spectacles, etc.

Forte de 200 000 entreprises, de 2,3 millions de salariés, 14 % de l'emploi privé, 10 % du PIB en France, son potentiel de développement est considérable pour porter un modèle de développement plus durable et humain. Avec le Pacte de croissance, présenté par le Gouvernement le 29 novembre 2018, la France se dote pour la première fois d'une stratégie globale de développement de l'ESS. **L'ESS doit être mieux reconnue et plus influente pour pouvoir pleinement irriguer les politiques publiques et les rendre plus efficaces et innovantes.**

En Corse, l'ESS est reconnue comme un acteur majeur du développement

économique et social du territoire. Composante importante en Corse, **11,8 % de l'emploi privé, elle occupe un rôle prépondérant en milieu rural** où sa réponse aux besoins locaux ne se limite pas à la création d'emplois, mais y est aussi vectrice de lien social et de service de proximité.

**Premier employeur en milieu rural**, l'ESS est aujourd'hui la seule forme d'économie privée et de proximité à aller vers les zones les plus défavorisées, en l'occurrence les zones rurales, les zones montagneuses où vivent les personnes les plus éloignées de l'emploi, de l'activité. **Les activités qu'elle développe sont en étroite adéquation avec les territoires sur lesquels elles sont implantées.**

La Loi ESS du 31 juillet 2014 dote l'ESS d'un socle législatif et donne une place prépondérante à la Région dans le développement de l'ESS (articles 7, 8 et 13). Il s'agit plus particulièrement :

- de reconnaître le niveau régional en tant que lieu d'élaboration avec les acteurs locaux d'une stratégie régionale de l'ESS : *« La Région élabore, en concertation avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire ainsi qu'avec les organismes et entreprises de l'ESS, une stratégie régionale de l'ESS et peut contractualiser avec d'autres collectivités (EPCI, départements, communes) pour la mise en œuvre de stratégies concertées. Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional organisent au moins tous les deux ans une conférence régionale de l'ESS, l'objectif est de débattre des orientations, moyens, résultats des politiques locales de développement avec l'ensemble des acteurs régionaux, et fixer les orientations pour l'avenir ».*
- d'utiliser la commande publique en faveur de l'emploi avec les schémas d'achats publics écologiquement et socialement responsables : *« La loi rend obligatoire l'adoption d'un schéma de promotion des achats publics écologiquement et socialement responsable (SPASER) pour les collectivités dont le montant des achats publics dépasse le seuil de 100 M€ ».*

## 1.2 Le poids de l'ESS en Corse (novembre 2018)

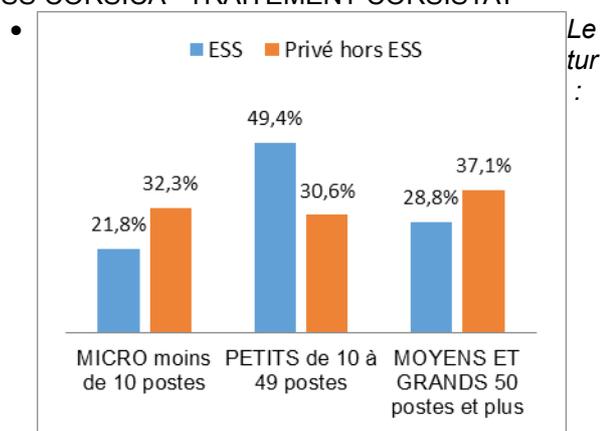
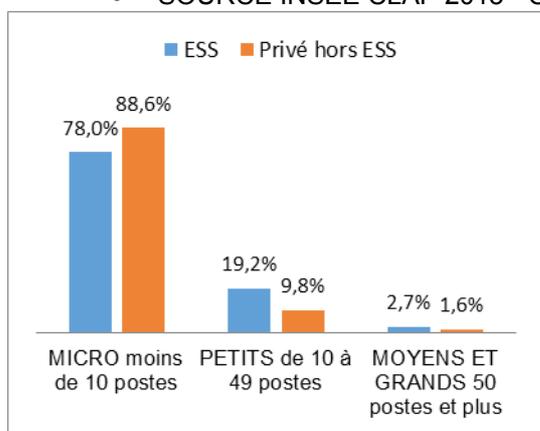
- **1 107** établissements employeurs, dont
- **85,5 %** sont des structures associatives
- **7,9 %** des coopératives et
- **6,5 %** des mutuelles
- **8 308** emplois salariés de l'économie sociale et solidaire, soit
- **11,8 %** de l'ensemble des emplois du secteur privé
- **7 411** équivalents temps plein (ETP)
- **72,3 %** des emplois féminins
- **204** millions d'euros de rémunérations brutes annuelles versées (hors charges patronales)

## L'ESS, UN EMPLOYEUR DE TAILLE

Alors que l'économie sociale et solidaire est composée pour plus des trois quarts de micro établissements (78 %), elle est plus souvent un employeur de taille plus importante que le reste de l'économie privée (2,7 % contre 1,6 %). Les petites entreprises sont proportionnellement plus de deux fois plus présentes dans l'ESS (19,2 % contre 9,8 %). Près de la moitié des salariés de l'économie sociale et solidaire travaillent dans des petits établissements (49,4 %).

- **RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR TAILLE** **RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS**

- SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT



19,2 % des établissements de l'économie sociale et solidaire en région sont des petits établissements contre 9,8 % pour le reste du privé. 21,8 % des effectifs de l'ESS travaillent dans des micro-établissements.

## L'EMPLOI DANS LES FAMILLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

	Établissements	Effectifs au 31 décembre	ETP	Rémunérations brutes	salaire annuel moyen brut par ETP
<b>Associations</b>	947 (85,5 %)	6 878 (82,8 %)	6 079 (82,0 %)	148 088 432 € (72,6 %)	24 361 €
<b>Coopératives</b>	87 (7,9 %)	917 (11,0 %)	886 (12,0 %)	38 667 119 € (19,0 %)	43 642 €
<b>Mutuelles</b>	72 (6,5 %)	512 (6,2 %)	445 (6,0 %)	17 204 451 € (8,4 %)	38 662 €
<b>Fondation</b>	1 (0,1 %)	SECRET <sup>1</sup>	SECRET	SECRET	30 000 €
<b>Ensemble ESS</b>	<b>1 107</b>	<b>8 308</b>	<b>7411</b>	<b>203 990 002 €</b>	<b>27 525 €</b>

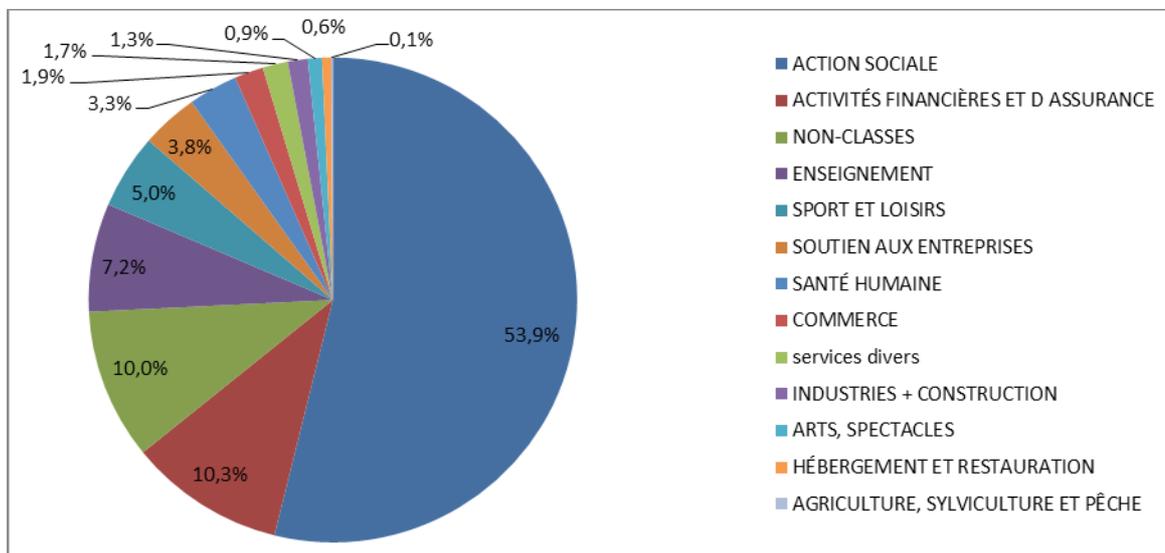
- SOURCE INSEE CLAP 2015 - CORSICA STATISTICA - TRAITEMENT CORSISTAT

<sup>1</sup> Le secret statistique est défini par la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation,

## LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

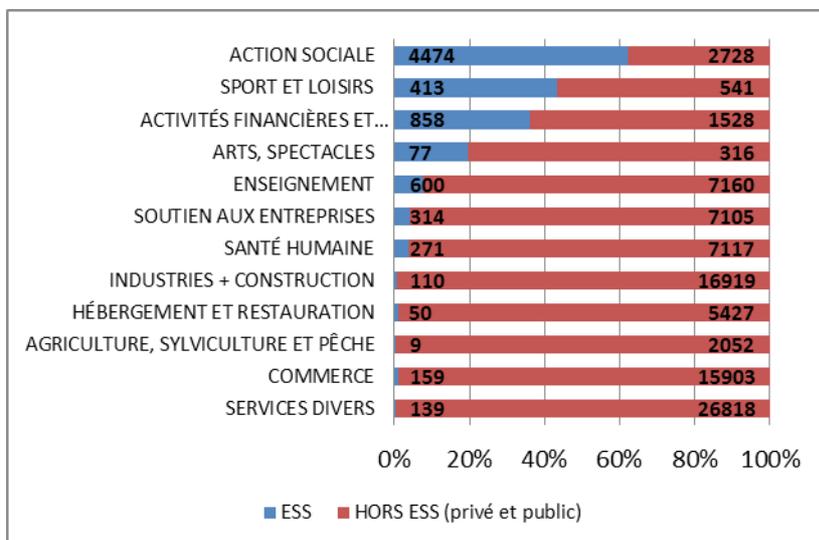
L'ESS relève singulièrement du secteur tertiaire avec une majorité de structures qui réalisent des activités de services. Le vaste champ de l'action sociale concentre plus de la moitié des emplois de l'ESS (53,9 %). Vient ensuite le secteur des activités financières et d'assurance (10,3 %), et l'enseignement (7,2 %).

### RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



SOURCE INSEE CLAP 2015 – CORSICA STATISTICA – TRAITEMENT CORSISTAT

### PART DE L'ESS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



SOURCE INSEE CLAP 2015 - CORSICA STATISTICA – TRAITEMENT CORSISTAT

*Lecture : 600 salariés du secteur de l'Enseignement sont employés par une structure de l'ESS. Le champ de l'ESS couvre plus de 7 % des emplois de ce secteur.*

L'action sociale en plus de concentrer le plus grand nombre de salariés de l'ESS, ce sont plus de 6 emplois sur 10 qui relèvent de structures de l'économie sociale et solidaire (62 %).

## L'ESS À L'ECHELLE DES TERRITOIRES

		Haute-Corse	Corse-du-Sud
<b>ASSOCIATIONS</b>	Établissements	545	402
	Effectifs au 31 décembre	3 795	3 083
<b>COOPÉRATIVES</b>	Établissements	54	33
	Effectifs au 31 décembre	522	395
<b>MUTUELLES</b>	Établissements	45	27
	Effectifs au 31 décembre	306	206
<b>FONDATION</b>	Établissements	1	
	Effectifs au 31 décembre	1	
<b>TOTAL</b>	<b>Établissements</b>	<b>645</b>	<b>462</b>
	<b>Effectifs au 31 décembre</b>	<b>4 624</b>	<b>3 684</b>



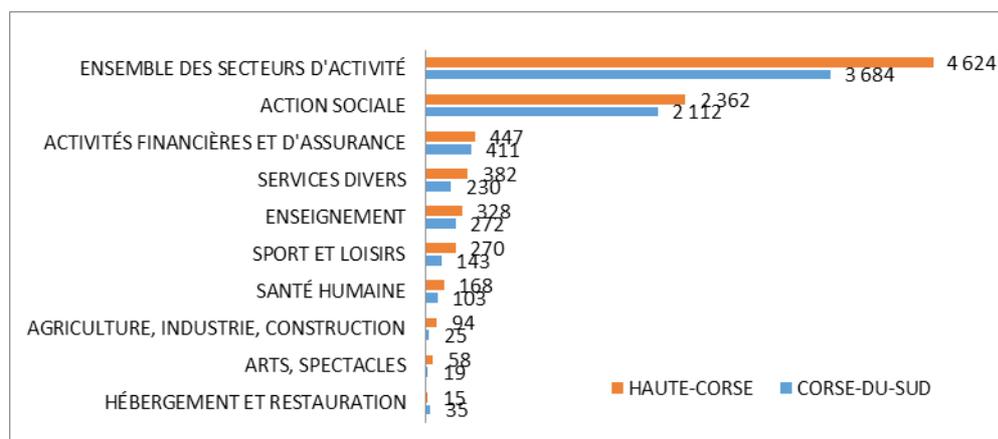
SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

## RÉPARTITION DE L'EMPLOI ESS DANS LES DÉPARTEMENTS

HAUTE-CORSE : 4 624 ; 9,4 % de l'emploi du département

CORSE-DU-SUD : 3 684 ; 7,1 % de l'emploi du département

## RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ DANS LES DÉPARTEMENTS



SOURCE INSEE CLAP 2015 - CORSICA STATISTICA - TRAITEMENT CORSISTAT

### 1.3 Le développement de l'ESS, un engagement affirmé de la Collectivité Territoriale de Corse / Collectivité de Corse

#### ✓ En amont du 17 décembre 2015

La Collectivité Territoriale de Corse a reconnu l'ESS en l'inscrivant, dans ses rapports, plans et documents de planification stratégique, comme un secteur incontournable d'un développement économique et social endogène, équilibré, équitable et durable.

Plusieurs actions (dispositifs, règlements spécifiques, appels à projet, axes d'intervention, actions d'animation et de sensibilisation...) ont été déclinées au travers de plans de soutien, approuvés par l'Assemblée de Corse et portés par l'ADEC.

En 2011, le plan de cohésion économique, social et solidaire Cors'Eco Solidaire soulignait que « quelques actions de soutien spécifiques avaient été mises en œuvre mais que le secteur de l'économie sociale et solidaire restait insuffisamment intégré dans la politique régionale (...) Il proposait **« d'envisager l'ESS comme une politique à part entière »**.

Le 2ème plan de soutien à l'ESS adopté par l'Assemblée de Corse le 19 décembre 2014 précisait : « l'ESS relève de tous les services de la Collectivité Territoriale de Corse (...). Il proposait de **« décroisonner et assurer la transversalité entre les politiques régionales (...)** ».

Le projet d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADD) approuvé par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015 propose, dans son orientation stratégique n° 8, de **« développer l'ESS, vecteur de cohésion sociale et territoriale, créatrice d'emplois non délocalisables »** :

« (...) Le PADDUC doit permettre le développement de ce modèle socio-économique à la croisée de nombreux chemins : celui de la responsabilité collective; celui de l'autonomie locale en matière alimentaire, énergétique, etc. ; celui de la restauration de la biodiversité naturelle et culturelle ; celui de reconnaissance des valeurs traditionnelles de solidarité et de cohésion sociale et territoriale comme valeurs

ajoutées de l'Histoire de la Corse et de son avenir.

Forte de ses acteurs et de leurs initiatives, la Corse peut devenir un laboratoire d'expérimentations pour le « mieux vivre », et continuer d'inventer de nouveaux chemins d'émancipation, en remettant l'Homme au centre du développement des territoires, et en considérant l'économie sociale et solidaire, non pas comme un sous-secteur pour exclus, mais comme **levier d'un développement intégral (...)**.

Face aux enjeux multiples, **les réponses se doivent d'être transversales et les outils à mobiliser doivent être clairement identifiés et opérants (...)** »

### ✓ Sur la période 2016-2018

#### **1. L'élaboration d'un rapport du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC) de Corse sur le potentiel de développement de l'ESS en Corse.**

En février 2016, la commission ad hoc ESS du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC) de Corse a présenté un rapport sur le potentiel de développement de l'ESS en Corse. Il précise en ces termes :

« (...) Il apparaît aujourd'hui que ce modèle économique est en prise directe avec les enjeux de développement territorial. Ni substitutive de l'action publique et du service public, ni curative des dérives d'un modèle économique en crise, **l'ESS se revendique comme un modèle économique à part entière(...)**.

Elle ouvre la voie d'un autre type de développement, surtout en période de crise et dans un territoire comme la Corse, à forte dominante rurale où l'économie marchande, trop centrée sur la solvabilité de la demande, ne répond pas toujours aux besoins de la population. **Son ancrage territorial constitue à la fois, une ressource identitaire en même temps qu'économique et sociale pour le territoire (...)** La permanence d'un « esprit Riaquistu » sur le long terme est un élément important à noter pour l'avenir et le développement de l'ESS en Corse (..) ».

#### **2. L'ESS intégrée dans la stratégie économique**

L'élaboration de la stratégie a reposé sur un diagnostic partagé et sur une large concertation organisée avec les acteurs de l'ESS sur tous les territoires. Ces derniers ont participé à son élaboration, notamment lors des ateliers ESS, mis en place dans le cadre de la tenue de la première conférence régionale de l'ESS (Aiacciu, juin 2016).

Cette conférence a permis de définir des orientations en matière d'ESS dont un volet a été intégré dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (délibération n°16/293 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2016). Dans ses orientations de mise en œuvre, le SRDEII propose de **« construire la transversalité entre services, entre collectivités, avec les services de l'Etat »**.

En 2017, l'ADEC a souhaité repenser le soutien à l'ESS par une adaptation des aides du dispositif Cors'éco solidaire 2 en application des orientations du SRDEII. Cette adaptation a fait l'objet, par délibération n° 17/356 AC, d'une approbation par

l'Assemblée de Corse le 27 octobre 2017.

### **3. Un positionnement méditerranéen pour mieux coopérer**

La Collectivité de Corse a souhaité affirmer son positionnement ESS en participant aux travaux du groupe de travail « Cohésion Economique et Sociale » de la Commission Inter méditerranéenne (CIM) de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) en vue de l'élaboration, en septembre 2017, d'un rapport de prospection sur l'ESS dans les territoires du pourtour Méditerranée dans le but d'identifier des nouvelles perspectives de coopération. **La Corse y est inscrite et fait désormais partie des 3 régions françaises membres de la CIM (Corse, Occitanie, PACA) qui reconnaissent l'ESS au niveau régional.**

Sur la période 2017-2018, la Commission Inter méditerranéenne a souhaité renouveler ses objectifs pour ce groupe de travail et implémenter une série d'actions prioritaires concernant des sujets ou des actions spécifiques ESS.

### **4. Un travail interne pour une harmonisation des pratiques et un cadre de gestion commun**

Dans le cadre de la préfiguration de la Collectivité de Corse, un groupe de travail « Aides aux tiers » a mené dans la concertation des travaux et des réunions tout au long de l'année 2017 qui ont démontré des modalités plurielles de traitement des dossiers de demande de subvention tant au niveau organisationnel que dans les modalités d'instruction et de contrôle des dossiers.

La nécessité d'une évolution du processus et des procédures vers une démarche commune est apparue en ayant pour socle l'application de la réglementation en vigueur qui demeure un point de convergence entre les services instructeurs.

Les résultats des travaux ont ainsi mis en exergue l'intérêt de mettre en place une porte d'entrée déterminée dite « entrée commune » et de définir un cadre de gestion et d'instruction commun des demandes d'aide s'appliquant au sein de la Collectivité de Corse. **Un nouveau dispositif de relations aux associations et un règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif a été adopté par l'Assemblée de Corse le 29 novembre 2018.** Il est mis en œuvre par la Direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires (Direction des solidarités territoriales).

✓ **A partir de 2019...**

### **5. Un nouveau dispositif et un règlement général d'intervention en faveur du secteur associatif**

Le dispositif « entrée commune » en vigueur depuis le début de l'année 2019 devra, en coordination avec l'ADEC, être articulé avec les agences et offices concernés de la CdC, de façon à :

- Confirmer le soutien de la Collectivité de Corse au monde associatif ;
- Evoluer dans une logique d'efficacité et de transparence : besoin de lisibilité de l'action de la Collectivité de Corse en la matière ;
- Harmoniser et sécuriser le processus et les pratiques d'instruction et de gestion des demandes d'aide par l'application d'un cadre général commun par

l'ensemble des services de la Collectivité de Corse dans le respect des obligations réglementaires et règlements d'aides sectoriels ;

- Limiter les risques de financements croisés indus ;
- S'assurer d'un suivi efficace des dossiers adressés à la Collectivité de Corse.

## **6. Une politique volontariste de soutien aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) de façon à favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées**

Pour permettre aux SIAE de mener à bien leurs missions sociales et de se développer, la Collectivité de Corse (Direction des affaires sociales et sanitaires) leur apporte un soutien financier sous forme d'aides au poste d'insertion d'une part et de subventions d'autre part.

La Convention d'Objectifs et de Moyens (CAOM) relative aux « Parcours Emploi Compétences » et à l'insertion par l'activité économique conclue en 2019 avec l'Etat constitue le cadre légal du cofinancement avec l'Etat des aides au poste d'insertion.

Elle en organise les modalités et détermine le nombre prévisionnel de Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) ouvrant droit au versement de l'aide.

L'enjeu de cette convention est de promouvoir une politique coordonnée de nature à favoriser l'accès des personnes sans emploi bénéficiaires du RSA et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins. Dans le cadre de l'harmonisation et de la restructuration du financement du secteur de l'IAE, une concertation a été menée avec les acteurs de l'IAE ainsi que leur instance représentative, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS).

Cette concertation a permis d'acter le maintien du niveau de financement pour l'exercice 2019, une garantie qui devait permettre aux acteurs de l'IAE d'aborder les futures évolutions liées à la création de la Collectivité de Corse dans un contexte serein, favorisant **l'élaboration d'une stratégie de financement globale et concertée à compter de l'exercice 2020**, avec la mise en œuvre notamment d'un conventionnement pluriannuel.

## **7. Une mobilisation des programmes et financement européens en faveur de l'ESS en Corse**

Les fonds européens structurels et d'investissement, et notamment le FSE vise à créer une croissance économique plus inclusive, sont une source importante d'investissements sociaux. **Pour la période 2021-2027, la promotion de l'entrepreneuriat social et de l'ESS est toujours une priorité importante du FSE et dans sa proposition, la Commission européenne propose d'allouer 25 % des fonds à des projets visant l'inclusion sociale.**

En Corse, les structures associatives représentent 85,5 % du secteur de l'ESS. Or, la période actuelle de programmation européenne en Corse a révélé une inadéquation entre les exigences des programmes et la capacité des associations à y répondre. En effet, les dossiers qui se sont révélés être les plus difficiles à instruire étaient souvent portés par des associations. Cette instruction difficile est symptomatique soit d'un manque de maturité des opérations proposées, soit d'un

manque d'expertise interne au porteur de projet, soit des deux.

Aussi, les organismes intermédiaires mettant en œuvre des investissements territoriaux intégrés (ITI), répondant au principe de subsidiarité en confiant à un échelon de proximité les charges d'animer les réseaux de porteurs de projets et de sélectionner en opportunité des opérations sur un territoire, n'ont pas su apporter l'ingénierie suffisante au secteur associatif.

Pour le cadre de la nouvelle période de programmation 2021-2027, la Collectivité de Corse (Direction des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés) **entend palier à la problématique liée au portage difficile d'opérations qui mobilisent des fonds européens par les structures associatives**, voire de manière plus large, par les structures privées et publiques de taille modeste. Un axe de réflexion sera mené en ce sens.

De même, des programmes horizontaux pourront également être mobilisés pour financer des projets d'ESS :

- Programme InvestEU qui aura un volet consacré aux entreprises sociales et aux microentreprises de personnes défavorisées. La Commission européenne propose ainsi de consacrer 4 milliards d'euros pour ce volet qui remplace l'instrument « microfinance et entrepreneuriat social » de l'actuel programme pour l'emploi et l'innovation sociale ;
- Programme LIFE, dont l'un des 3 objectifs principaux sera le financement de l'économie circulaire.

#### **8. Une volonté de consolider ce modèle entrepreneurial pour une ESS à 360°, transversale, aux côtés de la Collectivité de Corse dans toutes ses compétences et thématiques**

Proactifs et engagés sur les sujets qui touchent la préservation de la planète, le respect et le bien-être de l'humain, **les acteurs de l'ESS mènent des actions d'utilité sociale et environnementale sur tous les territoires**. Ces actions font écho à l'engagement de la Collectivité de Corse pour :

- développer et aménager durablement et de façon équitable les territoires ;
- favoriser la transition énergétique ;
- développer l'économie circulaire, renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable, ou encore s'engager dans la prévention et la gestion des déchets ;
- développer la culture et le patrimoine de la CdC ;
- agir en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et de la prise en compte des handicaps ;
- déployer la prévention et la promotion de la santé envers les jeunes ;
- assurer le développement de la formation et de l'apprentissage au sein des structures de l'ESS ;
- conforter la pratique sportive pour tous et les initiatives solidaires ;
- encourager le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement
- structurer et développer les filières économiques de proximité.

**Un Appel à manifestation d'intérêt « Economie circulaire »** porté par l'Office de l'Environnement de la Corse en transversalité et en lien avec la « Commission Economie Circulaire » de la Chambre des Territoires est en cours d'élaboration de façon à intégrer l'économie circulaire de manière globale au sein des activités et politiques publiques. Il conviendra de répondre aux besoins des entreprises et des territoires engagés dans l'ESS, de favoriser les actions collectives/coopératives répondant aux enjeux de transition écologique, de recyclage, de valorisation, et de redistribution.

**Ce sont les acteurs principalement associatifs, qui se mobilisent, aux côtés de la CdC et bénéficient de son soutien.**

**Transversale, l'ESS concerne l'ensemble des compétences des acteurs publics territoriaux.** Dans un contexte de réduction budgétaire, l'articulation de ces compétences et leur lisibilité favorisent l'efficacité de l'action publique et la coopération entre collectivités et acteurs de terrain.

Or, la transversalité entre les politiques publiques, préconisée dans les plans de soutien à l'ESS adoptés par l'Assemblée de Corse depuis 2008, n'a pas été suffisante pour permettre le changement d'échelle souhaité pour **« l'élaboration d'une stratégie régionale concertée de développement de l'ESS »**, conformément aux objectifs opérationnels du PADD.

Il s'agit donc d'encourager, sur la nouvelle période à venir, cette autre façon d'entreprendre, en lui donnant les moyens de se développer, de renforcer ses impacts positifs sur le territoire et poursuivre une démarche éthique et opérationnelle qui renforce les valeurs de service public de proximité et la **garantie d'une meilleure cohésion sociale sur le territoire.**

- **9- L'organisation de la 2<sup>ème</sup> conférence territoriale de l'ESS « pour le développement de l'économie sociale et solidaire en Corse »**

Organisée par le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Préfète de Corse, en partenariat avec l'ADEC et la CRESS Corsica, **la 2<sup>ème</sup> conférence territoriale de l'ESS s'est tenue à Bastia, le 25 novembre 2019, durant le « Mois de l'ESS »**, une occasion de donner à chacun des acteurs et partenaires de l'ESS, la possibilité de communiquer ensemble sur ce qui est leur réalité, leurs ambitions, leur contribution à ce qui fait et ce que fait l'ESS.

Ont été mis en avant : la volonté politique forte de développer ce modèle de développement économique et social **guidé par l'intérêt général, plus juste, équilibré, vertueux, durable et solidaire** et la nécessaire **transversalité** pour parvenir à un changement d'échelle souhaité de façon à ce que l'ESS puisse représenter une part importante du PIB de la Corse.

Organisée en 3 séquences consécutives, cette conférence a réuni de très nombreux acteurs et intervenants (près de 200 personnes) autour de deux tables rondes et des « témoignages » sur les sujets relevant de l'économie circulaire, les circuits courts, la commande publique responsable, l'insertion par l'économie et la mobilité.

Cette conférence a fait émerger des orientations et des propositions intégrées dans le présent rapport cadre de référence pour le développement de l'ESS. En écho aux

témoignages et sujets mis en avant lors de la conférence, le Président du Conseil exécutif a proposé d'initier un travail collectif et collaboratif sur les 4 thématiques suivantes :

**Thématique 1 : L'ESS en faveur de la clause sociale dans la commande publique**

**Thématique 2 : Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire**

**Thématique 3 : L'ESS en faveur d'une alimentation durable**

**Thématique 4 : L'ESS en faveur de la mobilité durable et inclusive**

L'appétence et l'intérêt manifestés par les participants pour ces 4 thématiques (près de 70 inscriptions) en vue de constituer des groupes de travail en mode projet, témoignent de cette volonté forte de franchir une nouvelle étape.

## **10- Un cadre de référence pour le développement de l'ESS en Corse**

Un cadre de référence est proposé et tient compte du contexte exceptionnel induit par la fusion-crédation de la nouvelle Collectivité de Corse, de sa nouvelle compétence sociale (l'action sociale regroupe le plus grand nombre de salariés de l'ESS), du diagnostic, des phases de concertation, des orientations formulées lors de la 2<sup>ème</sup> conférence territoriale de l'ESS qui ont mis en lumière des constats et des besoins répondant à des enjeux principaux.

Ce cadre de référence capitalise l'important travail de concertation mené et est révélateur des actions portées par les acteurs et la CdC depuis de nombreuses années.

La Collectivité de Corse, en collaboration étroite avec l'ADEC, entend co-construire une stratégie nouvelle avec les acteurs de l'ESS et les territoires. **Cette stratégie doit faire preuve d'audace et de propositions, pour permettre un développement de l'ESS à tous les échelons.**

Le développement de l'ESS suppose ainsi la mise en place d'axes d'intervention transversaux, dans un cadre de référence dédié au pilotage de l'action afin de coordonner et suivre l'ensemble des politiques d'ESS, définir des orientations communes permettant de cibler et d'affiner les priorités et les interventions autour de mêmes publics, chacun avec ses compétences et conserver une vision stratégique d'ensemble.

**Conçu et pensé comme un outil de pilotage partagé**, ce cadre de référence ambitionne de :

- décloisonner les pratiques, les compétences, construire la transversalité entre les directions/services, agences et offices de la CdC, entre collectivités et avec les services de l'Etat ;
- mettre en synergie les acteurs pour encourager ce jeu collectif et définir le rôle et la place de chacun ;
- rendre compte des dynamiques économiques et sociales de l'ESS;
- poursuivre les actions phares qui font l'exemplarité territoriale, d'en consolider et développer les modèles afin de les déployer sur l'ensemble du territoire ;
- aller plus loin, en expérimentant de nouvelles actions pour renforcer l'attractivité de l'ESS ;

- actionner les leviers d'action (non exhaustifs) ci-après pour agir en faveur du développement de l'ESS afin de l'inscrire durablement dans les politiques et actions.

## II - Des enjeux et des leviers d'actions

### 2.1 L'Economie Sociale et Solidaire en faveur des clauses sociales

La commande publique constitue un levier important de développement durable du territoire. En tant que premier donneur d'ordre public, l'engagement de la CdC doit pouvoir permettre de généraliser les pratiques innovantes déjà mises en place et de développer de nouvelles démarches constructives.

A titre d'exemple, pour ce qui relève des seules clauses sociales, aujourd'hui moins de 9 % des marchés publics sont effectivement concernés, alors que l'objectif fixé est de 25 % à horizon 2020. L'un des principaux freins au développement d'un achat responsable est notamment dû à la méconnaissance des entreprises prestataires.

Tout en respectant l'article 1<sup>er</sup> du Code des marchés publics relatif à la liberté d'accès à la commande publique, à l'égalité de traitement des candidats et à la transparence des procédures, la CdC a la volonté d'y ajouter d'autres exigences de promotion de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle, de protection de l'environnement, d'accès facilité à la commande publique pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de l'économie sociale et solidaire (entreprises d'insertion, entreprises adaptées, coopératives...) et d'achats éthiques et équitables.

**Consciente de sa responsabilité dans l'impact économique et social de ses achats, la CdC entend faciliter l'accès à l'emploi d'un public qui en est éloigné à savoir :** les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage) ; les allocataires du RSA (en recherche d'emploi) ou leurs ayants droits; les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L. 5212-13 du Code du travail, fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi; les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), de l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation Parent Isolé (API), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité ; les jeunes de Niveau infra 5, c'est-à-dire de niveau inférieur au CAP/BEP ; les personnes prises en charge dans un dispositif IAE (Insertion par l'Activité Économique), c'est-à-dire les personnes mises à disposition par une Association Intermédiaire (AI) ou par une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), ainsi que des salariés d'une Entreprise d'Insertion (EI), d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI).

Pour y parvenir, le code des marchés publics offre de nombreuses possibilités pour maximiser l'impact social de ses achats. L'une d'entre elles, **la clause sociale**, outil juridique mobilisable dans la commande publique pour lutter contre le chômage et les exclusions, promeut, entre autres, l'insertion socioprofessionnelle et permet de proposer des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi.

Pour mettre en œuvre une clause sociale dans un marché public, les acheteurs publics sont amenés à associer, outre les acteurs classiques de la commande publique, **des acteurs spécifiques à l'Insertion par l'activité économique(IAE).**

Pour la Collectivité de Corse, les enjeux en termes d'intégration des clauses sociales

dans les marchés publics sont nombreux :

- Développement du volume des marchés intégrant des clauses sociales (marchés de travaux et de services)
- Élargissement de la mise en œuvre du dispositif à l'ensemble de la commande publique (délégations de service public, partenariats public-privé)
- Accroissement de la visibilité des clauses
- Renforcement de la capacité de réponse des structures d'insertion par l'activité économique
- Amélioration de la qualité des clauses sociales
- Intégration des clauses sociales dans les marchés de secteurs d'activité émergents tels que la gestion différenciée des espaces verts ou le gardiennage.

Inscrites dans le plan de lutte contre la précarité de la CdC, les clauses sociales sont intégrées, par nature, à l'économie sociale et solidaire.

Depuis le début de l'année 2019, **la Collectivité de Corse mène une action expérimentale visant à tester la mise en œuvre des clauses sociales dans des marchés de travaux**, qui représentent un fort potentiel en termes d'heures d'insertion pour des personnes éloignées de l'emploi.

Elle a décidé de faire application de la possibilité offerte par l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et d'inclure une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique dans le cahier des charges de certains marchés. L'entreprise qui se verra attribuer le marché devra réaliser une action d'insertion qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le pilotage administratif de cette phase d'expérimentation est opéré par la Direction de la commande publique de la CdC, en lien avec la Direction des affaires sociales, via un service dédié de 4 personnes qui fera office de «guichet unique» créant une relation directe entre les entreprises attributaires des marchés clausés et les structures d'insertion.

La CdC entend aller plus loin et affirmer sa politique d'achat responsable, véritable levier et relai d'autres politiques structurantes portées par la CdC en matière économique, environnementale et sociale.

Un travail transversal des directions sectorielles concernées (commande publique, affaires sociales, stratégie et innovation) est en cours pour généraliser rapidement la clause à l'ensemble de la commande publique au travers de 2 outils : **un SPASER, un schéma de promotion des achats publics socialement responsable (art 13 Loi ESS)** et la mise en place d'un **SBA, un Small Business Act** qui vise à promouvoir la croissance des PME/TPE locales en leur facilitant l'accès à la commande publique.

Le SPASER détermine les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, mais aussi des éléments à caractère écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Le SBA a pour ambition d'avoir un impact positif sur les PME/TPE locales, mesurable, autour d'indicateurs clairs portant sur leur santé financière et économique, leur dynamisme en matière de gains de nouveaux marchés, et leur vitalité en matière de création d'emplois. L'objectif est d'insuffler aux jeunes générations l'esprit de l'engagement entrepreneurial et d'aller plus loin dans la mise en place d'un écosystème favorable aux entreprises locales situées en Corse.

**Délibérer en faveur des clauses sociales et les ancrer dans une politique de soutien à l'ESS pour lutter contre le chômage et les exclusions** apparaissent comme une action pertinente pour cristalliser la volonté politique, préparer la sensibilisation en interne et rendre visible le dispositif auprès de l'ensemble des parties prenantes.

#### **Des leviers d'action :**

- Conduire le changement en interne (référents ou la création d'un poste dédié, mise en place de groupes de travail et/ou de comités de pilotage, construction d'outils spécifiques, etc)
- Favoriser une mobilisation en interne et une concertation en externe pour associer l'ensemble des parties prenantes qui interviennent dans la chaîne de passation et d'exécution des marchés.
- Editer une charte de l'achat socio-économique responsable qui servira de cadre aux services de la CdC et à leurs prestataires
- Créer une plateforme territoriale dédiée de référencement, sur les achats responsables à destination des acheteurs publics
- Adopter un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPASER)
- Adopter un Small Business Act (SBA) territorial pour faciliter l'accès des TPE et PME corses à la commande publique régionale

## **2.2 Repenser et transformer l'emploi, redonner du sens au travail**

Depuis une quarantaine d'années, les principales évolutions de l'emploi et du travail convergent vers plus de précarité et une détérioration de la qualité du travail. Autrefois concentrée sur les moins qualifiés, l'expérience douloureuse du chômage et des transitions professionnelles touchent de plus en plus de travailleurs: 4 actifs sur 10 ont subi ou subiront un déclassement ou une période de chômage.

En France, l'étude du Cabinet Roland Berger anticipe la destruction de 3 millions d'emplois d'ici 2025, sans entrainer nécessairement la création de nouveaux emplois en nombre équivalent. Les disparitions concernent des emplois de services de la classe moyenne - banque, assurance, services juridiques, communication, etc. – jusqu'à présent relativement préservés. Certains prédisent même une société future automatisée, ne nécessitant que très peu d'emplois et de travail humains.

Une telle éventualité impose dès à présent de penser différemment la place de

l'emploi et du travail dans la société. **Face au développement des formes d'emploi précaires et à la dégradation du sens du travail, l'ESS innove.** Elle s'appuie sur la force du collectif, développe la coopération et la participation pour améliorer la qualité de l'emploi. Ce faisant, elle expérimente de nouvelles conciliations entre protection, contrat, collectif et sens, autant pour les salariés que pour les indépendants. De nouveaux modèles d'emploi de qualité ont fait leurs preuves. La CdC entend ainsi construire un **nouvel écosystème de l'emploi**, en s'appuyant sur la démarche déployée par l'ESS.

**Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) proposent un modèle de travail indépendant coopératif et mieux protégé :**

- En s'appuyant sur la coopération, à travers la participation à une aventure collective, la CAE renforce le sens du travail de ses membres.
- Le statut d'entrepreneur-salarié est plus protecteur que les différents statuts d'indépendants : meilleurs droits à la retraite, à la maladie, protection contre les accidents du travail, assurance collective de l'activité professionnelle.
- La coopération entre entrepreneurs-salariés permet d'accroître leurs revenus.

**Les Sociétés Coopératives et Participatives de Production (Scop) proposent un modèle d'entreprise qui valorise les salariés et donne du sens à leur emploi :**

- La Scop répond aussi à l'enjeu de la succession des PME au travers de la transmission d'entreprise aux salariés. C'est reconnaître que l'un des facteurs clés du développement d'une entreprise réside dans la qualité de ses emplois et dans sa capacité à mobiliser ses salariés en les associant pleinement au devenir de l'entreprise.
- La Scop sauvegarde des emplois en danger dans le cadre de reprises par les salariés d'entreprises en difficulté.

**Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Scic) s'appuient sur la coopération pour développer le travail commun autour d'un projet partagé :**

- Comme pour les Scop, la participation organisée des salariés-coopérateurs à la gouvernance des Scic est un facteur d'émancipation sociale.
- La Scic peut s'avérer être une opportunité pour le développement d'associations au modèle économique contraint ou souhaitant réformer leur gouvernance, notamment en y associant les salariés.
- La Scic est un outil de renouvellement d'un partenariat public-privé plus équilibré prenant en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes dont ceux des salariés (et des autres parties prenantes).

**Les Tiers-lieux coopératifs et/ou associatifs stimulent la coopération par l'accès au collectif :**

- En mettant à disposition des « nouveaux indépendants » des espaces de travail à un coût modéré, les Tiers-lieux leur donne accès à des collectifs de travail, créatifs et bienveillants, et facilite la construction de collectifs de représentation.
- En développant un ancrage local fort, les Tiers-lieux soutiennent l'insertion des « nouveaux indépendants » dans le développement économique et social local et renforcent ce dernier.

- En apportant des réponses aux enjeux environnementaux. Travailler ensemble dans un même lieu, avec des outils communs et des flux énergétiques communs, c'est une organisation qui diminue l'empreinte carbone.

Le 17 juin 2019, le Gouvernement a lancé son **programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens »**, porté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Ce programme vise à pérenniser le fonctionnement des tiers-lieux et soutenir ce modèle qui, dans toute sa diversité, crée de l'activité économique, suscite de la cohésion sociale et transforme les territoires.

**Dans cet univers, l'ESS a joué un rôle de précurseur et tient une place innovante avec des Tiers-lieux coopératifs et/ou associatifs, dotés d'un fort ancrage local et d'une gouvernance démocratique.**

La CdC souhaite que cette position soit consolidée et a décidé d'accompagner et de soutenir les Tiers-lieux qui constituent de nouveaux lieux de lien social et de projets collectifs, partout sur le territoire.

Au travers de la Direction de la transformation et de l'aménagement numérique (DTAN), **la CdC entend construire la dynamique sur le déploiement d'un véritable maillage territorial de Tiers-lieux** (Casa di a Cullettività) qui disposeront d'une offre de service à minima (bureaux, espaces de coworking, salle de réunion avec visioconférence, salle de convivialité et d'accueil, offre très haut débit). Un regroupement, dans ces tiers-lieux, des ex-maisons de service public, si elles pré-existent, sera privilégié, ainsi que l'ajout de services complémentaires, en fonction du besoin territorial.

**L'expérimentation « Territoire Zéro chômeur de Longue Durée » (TZCLD) mise en place dans 10 territoires pour 5 ans par la loi du 29 février 2016 se fonde sur 3 postulats :**

- Personne n'est inemployable, chacun a développé au cours de sa vie des savoir-faire et des compétences
- Ce n'est pas le travail qui manque mais l'emploi puisque de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits
- Ce n'est pas l'argent qui manque, puisque chaque année le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner que la collectivité prend en charge

L'accès à l'emploi est le facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté dans un territoire où le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale, 19,8 % en Corse contre 14 % en France métropolitaine (chiffres INSEE 2018) et le nombre de demandeurs d'emplois (catégorie A,B,C) depuis 1 ans s'élève à 6560 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Consciente de cette problématique et forte de l'expérience acquise à travers les nombreuses actions qu'elle conduisait déjà en faveur de l'emploi, **la CdC a décidé de s'impliquer fortement dans l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) et de :**

- ✓ Délibérer en faveur de l'expérimentation TZCLD : création d'une commission

ad hoc de l'Assemblée de Corse (février 2018), inscription de la démarche dans le plan de lutte contre la précarité (octobre 2018) et adhérer à l'association nationale TZCLD (février 2019)

- ✓ Créer un comité de suivi et d'évaluation des candidatures des territoires volontaires à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) : juillet 2019
- ✓ Accompagner les territoires émergents en tenant compte des éléments de contexte liés à la fois au caractère expérimental de la démarche et aux dispositions législatives et réglementaires qui auront été adoptées pour la 2<sup>ème</sup> étape du projet.

### **Des leviers d'action :**

- Améliorer l'accessibilité des entreprises de l'ESS aux dispositifs d'accompagnement et de financement de droit commun
- Soutenir les entrepreneurs-salariés pour leur création d'activité dans le cadre du Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprises (NACRE)
- Développer une politique publique de financement hybride pour le lancement et le fonctionnement des Tiers-lieux territoriaux associatifs et/ou coopératifs
- Développer l'information, l'accompagnement et le financement des transmissions d'entreprises aux salariés sous forme de coopératives.

### **2.3 Développer des solutions de mobilité durables et inclusives adaptées**

Que ce soit pour se rendre sur leur lieu de travail, passer des entretiens d'embauche, suivre une formation, faire du sport, assister à des spectacles, les individus sont de plus en plus dépendants de leur voiture ou des réseaux de transports collectifs.

Résultat, la mobilité devient discriminante : de fortes inégalités apparaissent entre les personnes qui possèdent ou non un véhicule individuel ou qui peuvent utiliser les transports en commun, que ce soit pour des raisons géographiques, physiques, financières et/ou culturelles. Ainsi, 80 % des personnes handicapées renoncent régulièrement à un déplacement et 50% des personnes en insertion ont déjà refusé un emploi ou une formation en raison de leur manque de mobilité.

**Les jeunes, les personnes âgées et à mobilité réduite, les personnes en insertion, les personnes habitant dans les zones rurales sont les plus touchés par les problèmes de mobilité.** Taxe carbone et prix du carburant, limitation de la vitesse, multiplication des radars... Toutes les mesures qui renchérissent le coût de la voiture ou limitent la liberté qui lui est associée restent extrêmement sensibles. C'est d'ailleurs de là qu'est parti le mouvement des Gilets jaunes. La mobilité domicile-travail est en effet au cœur du mouvement des gilets jaunes.

Avec l'augmentation du prix des carburants, les français se détournent de plus en plus de la voiture individuelle : si aujourd'hui 80,6 % des ménages disposent d'une voiture individuelle, 39 % d'entre eux envisagent de réduire son usage dans les prochaines années. A contrario, l'intérêt des Français pour le partage des véhicules et le libre-service est croissant. Un tiers des particuliers pratiquent ou utilisent un mode de déplacement alternatif. 30 % des Français interrogés déclarent ainsi avoir

déjà eu recours au covoiturage.

**Pour changer les mentalités et les comportements, de nombreuses structures de l'ESS déploient dans les régions des solutions alternatives et innovantes qui ont fait leurs preuves.** Des alternatives au règne du tout voiture se développent un peu partout avec, à la manette, les acteurs de l'ESS.

Trouver l'équilibre entre l'accès à la mobilité pour tous et le respect de l'environnement car le secteur des transports routier de voyageurs et de marchandises est le 1<sup>er</sup> émetteur de dioxyde de carbone : c'est là tout l'enjeu de la mobilité durable.

**Le covoiturage a toujours existé en Corse dans le cercle des relations privées et des déplacements dits de loisir.** On le constate aisément sur certains délaissés de route ou parkings privés, où le stationnement dit « sauvage » témoigne de la pratique spontanée du covoiturage. Cette solution présente un rapport coût efficacité remarquable compte-tenu des investissements limités aux aménagements d'aires et à la création d'outils de mise en relation. D'ailleurs le covoiturage est inscrit dans tous les documents stratégiques de planification énergétique de la Corse.

Sur la période 2017-2021, la CdC via l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et de d'Energie de la Corse entend mettre en place plusieurs actions pour **le développement du covoiturage en Corse** (référencement des lieux de rencontre de covoiturage en Corse, labellisation des aires existantes dont la CdC est maître d'ouvrage, création d'un site internet de mise en relation etc..). Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du rapport adoptant le « plan d'actions pour le développement du covoiturage » voté par l'Assemblée de Corse en juillet 2017.

La CdC accompagne et soutient des structures de l'ESS qui œuvrent en faveur de la mobilité durable telles que **les garages solidaires** (Attellu Mubilità à Calvi, garage social à Aiacciu) qui permettent de réparer soi-même son véhicule ou de le faire réparer à moindre coût, **les auto-écoles sociales (Bastia, Aiacciu, Porti Vechju)**. L'objectif est de faire travailler des salariés en insertion, redonner de la mobilité et de l'autonomie à des personnes en difficulté, permettre à tous d'accéder à l'emploi.

Le pré diagnostic réalisé par la Direction de la jeunesse et des sports, dans le cadre du **Pattu Per a Ghjuventù** fait ressortir de façon significative les problèmes de mobilité rencontrés par les jeunes. **Prima Strada**, une aide pour les 15/25 ans pour passer le permis, d'un montant maximum de 500 €, peut être attribuée pour passer le permis B ou A1 et pour lever les freins à la mobilité et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La CdC a organisé, en novembre 2019, dans le cadre des «**Assises de la jeunesse** » un atelier spécifique dédié à la mobilité : « **comment mieux assurer la desserte du rural ?** ». Il a permis de recueillir la parole des jeunes de façon à ce que l'ensemble des propositions formulées soient restituées sous forme d'actions.

La mobilité inclusive a récemment fait l'objet de plusieurs initiatives importantes à l'échelle nationale. L'Assemblée Nationale a récemment adopté **le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM)** lors de sa séance publique le 19 novembre 2019. La LOM a pour objectif de supprimer les trop nombreuses « zones blanches » de la mobilité, en s'assurant que sur les 100% du territoire, une autorité organisatrice

puisse proposer des offres de transport alternatives à la voiture individuelle.

La CdC entend aller plus loin et mettre en œuvre des mesures spécifiques pour construire avec les acteurs territoriaux et le réseau Mob'in Corsica, **une stratégie territoriale pour une mobilité durable et inclusive** tant l'accessibilité d'un territoire est facteur de développement économique, d'attractivité et de lutte contre les inégalités.

### **Des leviers d'action**

- Développer l'activité d'autopartage « par la mise en commun au profit d'utilisateurs abonnés d'une flotte de véhicules de transports terrestres à moteur » (article 54 de la Loi Grenelle 2)
- Travailler sur une tarification sociale et solidaire ciblant les jeunes, les seniors, les demandeurs d'emplois au travers d'une carte multiservice mobilité pour le train ou le bus
- Développer les transports alternatifs comme le covoiturage, vélo électriques à usage professionnel, free floating
- Développer dans les zones rurales les véhicules électriques type « auto-lib »
- Favoriser l'essaimage des « garages solidaires » sur certains territoires
- Réfléchir sur la mise en place le « forfait mobilités durables » pour tous les agents de la CdC

### **2.4 Valoriser l'ESS, rendre compte des dynamiques économiques et sociales de l'ESS et de sa participation à l'économie corse**

L'ESS mérite d'être connue, et reconnue. Elle concerne toutes les compétences de la CdC (développement économique, action sociale, innovation, formation professionnelle, tourisme, sports et loisirs, santé, arts et spectacles, transport...) et donc, tous les élus. Elle est à la croisée des nombreuses compétences et politiques sectorielles.

D'une collectivité à une autre, d'un service à un autre, l'ESS est positionnée différemment. Rattachée au volet économique, elle est perçue comme un des leviers de développement économique. Reliée à une direction sociale, elle peut être cantonnée à un outil de réparation. Eclatée entre l'insertion, une direction de l'action sociale et les autres axes de l'ESS à l'économique, elle perd en visibilité. Associée au développement local urbain, elle peut être cantonnée à une économie transitionnelle.

**L'ESS doit apparaître à tous pour ce qu'elle est, non pas une économie de la réparation, mais un modèle d'entreprises modernes, vertueuses et efficaces.**

La visibilité et l'appréhension de l'ESS restent des leviers d'action important du développement de ce mode d'entreprendre. Les préconçus sont nombreux et la sensibilisation, notamment en milieu scolaire et étudiant, auprès des élus et agents territoriaux ou auprès des entreprises elles-mêmes reste à développer. La visibilité de l'ESS et la portée de son développement reposent en partie sur la coordination

des actions de sensibilisation et de formation.

Si la CdC ambitionne d'aller plus loin pour sensibiliser, rendre l'ESS visible et attractive auprès des jeunes, des acteurs publics, économiques, de la sphère éducative, politique, les acteurs eux-mêmes et leur représentation doivent y contribuer également.

Afin d'assurer la structuration et la représentation du secteur, ainsi que sa transversalité, **la CdC travaille en étroite collaboration avec la CRESS Corsica qui est un partenaire incontournable dans la mise en œuvre des actions.** Elle devra donc bénéficier des moyens nécessaires pour remplir cette mission transversale, dans une articulation entre l'ESS et le secteur traditionnel.

La Loi relative à l'ESS précise certaines des modalités de leur collaboration : contribution de la CRESS à l'élaboration de la stratégie régionale de l'ESS avec la Région (article 7), participation de la CRESS à l'organisation de la conférence de l'ESS (article 8), signature d'une convention d'agrément entre le Conseil Régional, l'Etat et la CRESS (article 6).

### **Des leviers d'action**

- Réaliser des documents de valorisation de l'ESS, valoriser les initiatives, les valeurs de l'ESS auprès du grand public et des acteurs économiques et institutionnels
- Elaborer une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la CRESS Corsica pour l'aider à se structurer, à conforter ses objectifs, à appuyer ses actions
- Renforcer l'outil d'observation Corsica Statistica et la prospective sur les filières d'avenir de l'ESS (circuits courts, économie circulaire, économie verte, mobilité durable et inclusive, silver economy, etc)
- Améliorer la connaissance et les analyses des expériences en matière de développement de l'ESS et définir des indicateurs permettant de mesurer sa plus-value.

## **2.5 Faire de la Collectivité de Corse, un « investisseur social et solidaire »**

L'accès au financement reste un enjeu fort pour soutenir le maintien et le développement de l'ESS, car les entreprises de l'ESS ont besoin d'accéder à du financement public (subventions, marchés...) et privé (banque, capital-risque...) pour pérenniser leur activité et pour réduire les tensions de trésorerie.

Cependant, les acteurs de l'ESS restent en proie à des difficultés financières avec peu de fonds propres et un accès difficile au financement bancaire. Malgré leur viabilité économique, leur développement est souvent tempéré par manque de financement. Elles peinent à trouver des financeurs ou des « capitaux risqueurs patients » sachant s'adapter à leurs modèles économiques spécifiques. En effet, leur vertu financière qui interdit ou limite la rémunération du capital et l'enrichissement personnel des associés, freine les investisseurs qui cherchent avant tout à rentabiliser leurs placements.

**La Collectivité de Corse a répondu à ce défi par la création de nombreux outils**

**financiers en privilégiant les effets de levier tout en développant la complémentarité et la mutualisation au regard de la rationalisation des dépenses publiques.**

Elle a approuvé, en 2009, la création de Corse Financement, plateforme régionale de financement dédiée au soutien des besoins de financement des entreprises pilotée par l'ADEC en lien étroit avec les autres établissements publics territoriaux confiant des fonds d'intervention aux outils composant cette plateforme.

Depuis cette date, la CdC et l'Union Européenne ont soutenu à hauteur de plus de 40 M€ (2009-2013) des instruments financiers permettant d'accompagner, en appui et en complémentarité de l'endettement bancaire, des porteurs de projets souhaitant créer une TPE/PME et/ou une structure de l'ESS (Corse Active Pour l'Initiative), des porteurs de projet en difficulté d'insertion (ADIE, CREASOL), voire des entrepreneurs faisant état de besoins plus substantiels de financement bancaire ou en fonds propres (FEMU QUI, Bpifrance, CADEC).

Dans le cadre du déploiement, à partir de Corse Financement, d'un fonds d'intervention spécifique en soutien à l'ESS (orientation de mise en œuvre prévue dans le SRDEII), un fond de trésorerie porté par CAPI a été créé depuis le 26 novembre 2018 pour soutenir les structures de l'ESS présentant des difficultés de trésorerie.

**Plusieurs outils de l'économie sociale et solidaire sont donc déjà disponibles et actifs.** Cependant, si ces outils ont démontré leur efficacité, l'accroissement des besoins sociaux met en lumière des exigences de financement insuffisamment couverts, des leviers encore insuffisamment exploités, dans une perspective de changement d'échelle.

Une convention existe déjà entre l'ADEC et la CRESS signée le 7 juillet 2017 qui définit les objectifs et les modalités de partenariat entre la CRESS Corsica et l'ADEC à travers Corsica Statistica pour la réalisation de la mission d'observation de l'ESS en Corse.

La délibération n° 12/257 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2017 a approuvé le rapport d'orientation de la Commission du Développement Social et Culturel concernant spécifiquement le déploiement d'un **dispositif de microcrédit universel** réservé aux personnes les plus en difficultés financières. Il sera déployé par la CdC en partenariat avec la Banque des Territoires, dans le cadre de la plateforme de financement Fin'Imprese portée par l'ADEC et approuvée par l'Assemblée de Corse lors de sa session des 25 et 26 juillet 2019.

Des travaux menés par l'Assemblée de Corse et la conférence des Présidents ont contribué à la mise en place d'un **projet de mécénat collectif** au travers de la création d'un fonds de dotation (Corsica Sulidaria), approuvé en ce sens par l'Assemblée de Corse en mai 2019. « Corsica Sulidaria » peut créer ou accompagner les actions et les projets dans différents domaines: mobilité, alimentation, santé, logement, handicap, lutte contre les discriminations, formation et insertion professionnelle, jeunesse.

Dans le cadre du déploiement, à partir de Fin'Imprese, d'un fonds d'intervention spécifique en soutien à l'ESS (orientation de mise en œuvre prévue par le SRDE2I),

un fonds de trésorerie porté par CAPI a été créé depuis le 26 novembre 2018 pour soutenir les structures de l'ESS présentant des difficultés de trésorerie.

L'élaboration du programme opérationnel FEDER / FSE 2021-2027 Corse doit aussi pouvoir **prendre en compte l'ESS dans les modalités d'engagement financier des opérations au même titre que pour les 3 principes horizontaux des programmes** (développement durable, égalité femmes-hommes, égalité des chances et non-discrimination) qui ont été définis par la Commission européenne et qui visent à s'assurer que tous les investissements et projets financés par des fonds européens respectent certaines priorités fondamentales.

### **Des leviers d'action**

- Consolider, valoriser les fonds de prêts, garantie, avance remboursable, capital social existants
- Revisiter des dispositifs spécifiques locaux au travers le dispositif local d'accompagnement (DLA) afin de tenir compte des nouveaux enjeux de l'ESS
- Encourager les financements citoyens : mécénat financier et de compétences, financement participatif / crowdfunding
- Proposer une augmentation de l'avance de fonds européens à 30 % si l'opération prend en compte l'ESS.

Ces quatre leviers seront actionnés en étroite collaboration avec l'ADEC.

### **2.6 Promouvoir l'innovation sociale et l'égalité des chances**

Il existe une formidable inventivité et créativité de la part des structures de l'économie sociale et solidaire qui ne demande qu'à être accompagnée et soutenue.

**Les structures de l'ESS interviennent à la fois comme des agents facilitateurs pour l'attractivité du territoire et par conséquent pour l'innovation.** Mais elles sont également des agents vecteurs d'innovation sociale stricto-sensu telle que définie par la loi ESS. Elles sont par ailleurs des transformateurs de contraintes en opportunités pour des défis comme le retraitement des déchets, les économies d'énergie, l'inclusion sociale, la lutte contre les discriminations.

Toutefois, toute entreprise de l'ESS ne produit pas de l'innovation sociale, toute innovation sociale n'est pas non plus le seul fait de l'ESS. Cependant les normes qui fondent l'ESS, à savoir la **démocratie économique, la lucrativité limitée, une gouvernance élargie** et les **conceptions de la performance** qu'elle induit constituent **une innovation sociale** qu'il importe de diffuser et développer dès lors que l'on aspire à un projet de société démocratique et plus égalitaire.

C'est pourquoi la Collectivité de Corse, au regard de ces enjeux, entend investir dans cette démarche en initiant des outils favorisant son essaimage, sa diffusion, sa généralisation afin de favoriser une transition vers une nouvelle économie. Fil rouge de sa politique, il s'agit de consolider la chaîne de détection et d'accompagnement (ante création, post création, développement) des entreprises et des projets d'innovation sociale, de rendre lisible et visible l'offre d'appui à cette innovation afin

de développer sa diffusion et sa reconnaissance dans l'ensemble des territoires.

La Collectivité de Corse a créé une Direction générale adjointe de la stratégie de l'innovation et de la transformation chargée de proposer, via une mission innovation sociale dédiée à de nouveaux objets ou prototypes de politique publique. Elle pourra apporter un concours méthodologique notamment par l'utilisation des **méthodes de co-construction qui pourraient être utilisées au sein du laboratoire d'innovation.**

La Collectivité de Corse, le CNFPT et l'Université di Corsica ont organisé, en juillet 2019, la 4<sup>ème</sup> édition de l'Université publique territoriale. A cette occasion, la parole a été donnée aux usagers du service public en Corse au travers d'ateliers de co-construction, organisés sous la forme de 4 défis en mode design thinking :

- lutter contre le dérèglement climatique en Corse : évoluer vers une consommation responsable
- comment sensibiliser le grand public afin de lutter efficacement contre les violences faites aux femmes ?
- comment faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs d'aide en Corse ?
- comment améliorer la sécurité des routes en impliquant l'utilisateur ?

### **Des leviers d'action**

- Sensibiliser en interne et à l'externe pour promouvoir une vision élargie de l'innovation : organisation et participation à des événements dédiés, déploiement de méthodes créatives, formations...
- Déployer des dispositifs d'accompagnement ou de financement et ouvrir les dispositifs existants à l'innovation sociale
- Soutenir les projets innovants pour l'égalité réelle femmes-hommes

### **2.7 Attirer et former les salariés et cadres de demain**

D'après une étude menée par l'UDES, l'union des employeurs de l'ESS auprès de 1 075 jeunes de 18 à 30 ans, une génération qui associe travail et quête de sens, près de 2/3 d'entre eux déclarent un intérêt pour travailler dans l'ESS.

Au-delà de représenter un secteur dans lequel ils pourraient s'épanouir, **l'ESS bénéficie également d'une très bonne image auprès de cette génération. Pour les ¾ d'entre eux, ce secteur contribuera au changement de la société.** Ce qui peut justifier que la majorité s'imagine tout à fait travailler dans une structure de l'ESS, humainement responsable.

Le rapport du CESEC de Corse sur le potentiel de développement de l'ESS en Corse propose que ce secteur de l'ESS s'ouvre davantage aux jeunes en raison notamment des départs massifs à la retraite. Le renouvellement des emplois est donc à prévoir dans ce secteur dans les années à venir. En effet, d'ici à 2025, 14,4 % des salariés auront cessé leur activité (extrait rapport CESEC).

L'augmentation des besoins liés au vieillissement de la population devraient contribuer à créer une dynamique ascendante en matière de recrutement dans le

secteur de l'ESS. Un autre défi à relever par le secteur de l'ESS sera de permettre la professionnalisation des acteurs et d'améliorer l'attractivité de ce secteur.

Les offres de formations devront par ailleurs permettre aux acteurs de l'ESS de s'adapter au mieux aux attentes et aux besoins des personnes et de s'adapter aux nouvelles technologies dont on sait qu'elles joueront un rôle important dans le maintien à domicile des personnes demain. Il conviendra aussi de développer les formations nécessaires à la sensibilisation aux valeurs de l'ESS.

À l'heure où l'ESS séduit donc des jeunes, mais aussi des salariés en reconversion, l'enjeu est triple :

- rendre plus visible les opportunités d'emploi créées par les départs à la retraite dans ce secteur pour tous les publics,
- améliorer l'attractivité de l'emploi en prenant appui sur des actions de GPEC, tout en préservant le modèle de développement économique des entreprises de l'ESS concernées,
- faire monter en compétences les nouveaux entrants (formation professionnelle et continue, apprentissage) en particulier les cadres et dirigeants.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse entend associer l'Assemblea di à Giuventù au projet ESS mené par la CdC. Partie prenante du pilotage de la stratégie territoriale de l'ESS, les jeunes corses pourront, au travers de leur représentant, exprimer leurs attentes et leurs aspirations sur cette autre façon de faire de l'économie.

**Le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2019-2022 doit être considéré comme un « accélérateur »** pouvant permettre à la CdC de mettre en place des actions innovantes dans le cadre de sa politique de formation et d'orientation professionnelles et en cohérence avec sa politique de développement économique, à destination des demandeurs d'emploi, des travailleurs handicapés et des jeunes les moins qualifiés.

### **Des leviers d'action**

- Multiplier les partenariats avec l'Université de Corse
- Sensibiliser et former les jeunes, les acteurs publics et économiques à l'ESS pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de cette autre façon d'entreprendre
- S'appuyer sur le réseau « Pépite » pour attirer de jeunes talents
- Mobiliser le plan d'investissement dans les compétences pour rendre effectif l'accès à la formation de tous les jeunes, notamment les plus exclus
- Formaliser une offre coordonnée complète de formation pour les salariés et cadre de l'ESS
- Favoriser le service civique dans les entreprises de l'ESS et le volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) au travers de l'association France Volontaires

## 2.8 L'économie sociale et solidaire en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durable

Les collectivités territoriales sont parmi les acteurs qui cristallisent aujourd'hui les enjeux du développement durable. Elles sont les facilitateurs de la transition sociale-écologique de leur territoire. En écho à une demande citoyenne croissante et des urgences planétaires désormais partagées, elles innovent et expérimentent des alternatives au système alimentaire actuel.

Si l'on prend en compte l'ensemble de la chaîne depuis la production agricole jusqu'au traitement des déchets alimentaires, il s'avère que l'agriculture et l'alimentation sont responsables de 36 % des émissions de gaz à effet de serre : c'est plus que les secteurs des transports ou du bâtiment. A cela s'ajoutent les autres impacts négatifs de l'agriculture intensive sur nos écosystèmes : pollution de l'eau et de la terre, appauvrissement du sol, problèmes de santé pour les producteurs, etc.

**Changer notre façon de produire et notre façon de consommer est donc essentiel pour atteindre nos objectifs environnementaux.**

La place des acteurs sociaux et solidaires est importante dans la production et la consommation et ils ont donc un poids important dans ce changement agroalimentaire. **L'ESS est largement représentée dans le secteur agricole puisque 75 % des agriculteurs sont membres d'une coopérative** et que 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire est d'origine coopérative en France.

**Les acteurs de l'ESS sont également présents aux autres maillons de la chaîne** : préparation, transformation, distribution et consommation. On pensera au développement de **circuits courts**, à la création de véritables filières agroalimentaires territoriales par des **pôles de coopération économiques**, à la **distribution coopérative** ou encore **aux supermarchés coopératifs**. Ce sont ces acteurs qui portent les innovations majeures qui permettront de faire changer d'échelle la transformation agroalimentaire.

Cette dynamique donne à l'agriculture une place nouvelle dans l'ESS et se présente clairement comme un mouvement de transformation sociale. Elle permet aussi de repenser la coopération agricole en la re-fondant sur de nouvelles bases, d'organiser et structurer des filières de proximité durables et solidaires.

Pour exemple, aujourd'hui, en France, près de la moitié des 24 plateformes de distribution de produits bio vers la restauration collective ont opté pour une structuration en **Société coopérative d'intérêt collectif (Scic)**. Ce statut permet d'associer des salariés, des bénéficiaires ou encore des collectivités territoriales autour d'un projet d'utilité sociale et il est donc adapté à ces plateformes dont la réussite repose sur l'ancrage territorial fort et l'implication de toutes les parties prenantes.

En Corse, les circuits courts sont peu nombreux. Il faut noter une hétérogénéité des producteurs, des petites exploitations, une saisonnalité de production avec une faiblesse d'exploitations produisant toute l'année, notamment en maraîchage, une absence de coordination territoriale et de vision stratégique sur les circuits-courts.

Focus sur quelques projets innovants et démarches ont été déployés sur le territoire :

- ✓ **La plateforme Drivulinu**, soutenue par l'ODARC est portée par l'**association Una Lenza Da Annacquà** qui crée du lien entre producteurs et consommateurs, persuadée que les besoins des uns et des autres peut s'harmoniser dans la co-construction d'un projet commun.
- ✓ **« Le bon produit au bon endroit »** propose une sélection de professionnels œuvrant à partir d'une matière première locale en agriculture bio ou responsable et encourage les circuits courts et garantissant une information claire et transparente.
- ✓ Le lycée agricole de Borgu a mis en place **un système alimentaire avec notamment un projet d'atelier maraichage et la mise en place d'une légumerie.**
- ✓ Le collège de Moltifau s'est investi depuis 2015 dans une démarche écologique avec la mise en place du tri sélectif et la culture réfléchie d'un jardin biologique. Les élèves de 6ème se sont documentés sur le sujet et ont proposé lors de « l'Assemblea di i zitelli » qui s'est déroulée le 7 juin 2018 à Aiacciu, une motion sur **la création d'une plate-forme de distribution de produits locaux et de qualité** qui mettrait en avant l'économie de l'île, diminuerait la pollution engendrée par les transports et offrirait une alimentation en adéquation avec la démarche initiée par leurs aînés .Cette motion a été votée à l'unanimité par les élus de l'Assemblée, lors de la session du 29 juin 2018.

La croissance de la demande en alimentation locale ne doit pas faire oublier que **les circuits courts sont un mode d'organisation alternatif** pour un secteur agricole en crise, un secteur agroalimentaire dévalorisé et décrié et un mode de consommation en manque d'informations et de liens sociaux. Cette alternative s'est construite par des innovations institutionnelles qui reposent sur la dimension collective de la création du circuit puis de son fonctionnement.

Prévus dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 39), **les projets alimentaires territoriaux (PAT)** sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation.

**La loi Egalim du 30 octobre 2018 vise l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire pour une alimentation saine, durable et accessible à tous.** Elle a été complétée par un décret d'application publié le 25 avril 2019 au Journal Officiel qui **objective que les repas servis dans la restauration collective privée ou publique devront compter 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques d'ici 2022.**

La CdC (ODARC, directions), en lien avec les acteurs territoriaux entend œuvrer à la co-construction de politiques alimentaires territorialisées qui sont des piliers majeurs et fédérateurs des politiques publiques locales.

### **Des leviers d'action**

- Se réappropriier les statuts coopératifs pour structurer des filières durables, solidaires et de proximité
- Soutenir les démarches territoriales concourant à la relocalisation de l'économie

alimentaire : circuits courts, marchés/magasins/drive de producteurs, projets alimentaires territoriaux (PAT)

- Réfléchir à la mise en place d'une plateforme territoriale des circuits courts avec mise en lien et cartographie des flux

- Etablir des passerelles entre les producteurs et les opérateurs de la restauration collective

- Réfléchir à l'organisation de la mise en marchés et/ou le lien producteur/acheteur, préparation des produits, distribution cantines scolaires

## **2.9 Valoriser les initiatives territoriales économiques, sociales et solidaires en partenariat avec les acteurs clés du bassin méditerranéen**

Avec une quinzaine de millions de travailleurs européens, l'ESS prend une place non négligeable et croissante dans le paysage économique de l'UE et constitue une des potentialités les plus intéressantes pour la Méditerranée avec plus de 400.000 entreprises et organisations pour le seul bassin occidental qui représentent plus de 6 millions d'emplois.

**Les valeurs véhiculées par l'ESS, s'accordent parfaitement avec les objectifs de la stratégie EU 2020** qui place l'économie sociale et solidaire (ESS) au cœur des préoccupations de l'Union européenne afin de favoriser une « croissance intelligente, durable et inclusive ». Plusieurs initiatives soutiennent cet engagement politique tant en termes de cohésion territoriale que de recherche de solutions originales pour les problèmes sociétaux, et notamment la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

En outre, l'internationalisation des entreprises (y compris les organisations basées sur l'ESS), l'accès aux marchés du nord et du sud, la création d'entreprises sur les territoires, le soutien à la création de nouvelles entreprises ou à la création d'entreprises indépendantes / entrepreneuriales, font partie les nombreuses formes d'actions permettant de faciliter le développement de nouvelles activités économiques innovantes et pouvant être considérées comme renforçant la coopération avec les pays du partenariat euro-méditerranéen.

Le Parlement européen s'est mobilisé sur le statut de l'ESS et a plaidé, dans le cadre de sa résolution de juillet 2018, en faveur de **la création d'un label européen pour les entreprises de l'ESS**. Ce label serait octroyé aux entreprises de l'ESS selon des critères précis et dans le but de mettre en lumière les caractéristiques spécifiques de ces entreprises et leurs effets sociaux, d'améliorer leur visibilité, d'encourager l'investissement et de faciliter l'accès au financement et au marché unique pour celles qui souhaitent s'étendre à l'échelon national ou à d'autres États membres.

**La Collectivité de Corse est membre du Réseau des collectivités territoriales pour une Economie solidaire (RTES)** qui réunit plus de 130 collectivités territoriales (Conseils régionaux, Conseils départementaux, Métropoles, Intercommunalités et Communes) qui s'engagent pour le développement de l'ESS sur leur territoire.

L'association RTES œuvre depuis son origine sur le plan européen, en relayant les intérêts et attentes de ses adhérents à l'échelle européenne et en poussant l'inscription de l'ESS dans l'agenda des institutions européennes. La Collectivité

entend renforcer son partenariat avec le RTES, l'Avisé et les réseaux de collectivités sur la thématique Europe et ESS.

La Collectivité de Corse entend poursuivre les travaux **au sein du groupe de travail « Cohésion économique et sociale » de la Commission Inter méditerranéenne (CIM) de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)** qui a défini sur des objectifs sur la période 2019-2020 ses objectifs prioritaires à savoir :

1. Définir un positionnement politique de la Commission Inter méditerranéenne sur la définition ou les caractéristiques spécifiques communes de l'ESS, en termes de politiques de l'Union européenne, notamment dans la perspective de l'après-2020 ;
2. Mettre en exergue le rôle et l'action des régions méditerranéennes dans le développement de l'économie sociale et solidaire, et le soutien à l'innovation sociale dans les territoires ;
3. Créer des synergies entre les acteurs de l'ESS dans les territoires et lier des alliances stratégiques avec des partenaires externes ;
4. Saisir les opportunités de financement dans la perspective de la réalisation d'un projet de coopération ESS en Méditerranée, ou promouvoir ce type d'actions sous l'égide d'un ou plusieurs membres de la Commission Inter méditerranéenne ;
5. Partager les informations d'intérêt sur l'ESS avec les membres de la Commission Inter méditerranéenne (événements, rapports, législations, etc.).

La Déclaration politique sur l'Economie Sociale et Solidaire approuvée lors de l'Assemblée générale de la CRPM à Palermo en novembre 2019, permettra de réfléchir et débattre des actions à mettre en œuvre dans les prochains mois pour son application.

### **Des leviers d'action**

- Concerter avec l'ADEC la participation à un projet de coopération ou à une action concrète dans le domaine de l'ESS, lié aux acteurs et réseaux des territoires méditerranéens
- Accompagner et impliquer les acteurs de l'ESS dans des projets de coopération en concertation avec l'ADEC et dans le respect des prérogatives confiées à celle-ci par le rapport adopté le 31 mars 2019
- Participer à un projet de coopération ou à une action concrète dans le domaine de l'ESS, lié aux acteurs et réseaux des territoires méditerranéen
- Accompagner et impliquer les acteurs de l'ESS dans des projets de coopération
- Organiser un évènement avec la mission Europe du RTES pour mieux inscrire la CdC et ses réseaux dans l'agenda de la préparation des futurs fonds structurels

### **III - Les modalités de mise en œuvre**

---

#### **3.1 L'organisation proposée**

Dans un domaine complexe avec une multiplicité d'acteurs et de structures, les organisations verticales trouvent leurs limites et conduisent à une inertie, un manque d'efficacité, de lisibilité, à des risques de redondances, voire à des actions

contreproductives. **Dans cette optique, les politiques publiques transversales apportent des améliorations en mettant au cœur les enjeux de coordinations et de régulations.** Et par là même elles tendent à améliorer la capacité d'agir tant des organisations que des individus qui les composent. Elles contribuent aussi de manière efficace à une meilleure synergie entre le développement économique et le développement social, et une meilleure appréhension des différentes stratégies sectorielles.

Le développement économique doit pouvoir se faire autant au plan infra-territorial que territorial, en fonction des activités et des champs de développement économique et de l'emploi. L'aide aux entreprises doit donc se faire de manière concertée entre les programmes ou dispositifs existants ou en cours d'élaboration.

L'existence de dispositifs ou de programmes portés par des partenaires différents (Etat, Collectivités...) a conduit à des redondances là où devrait s'établir des complémentarités.

Par conséquent, la concertation et la complémentarité doivent être recherchées pour couvrir le spectre des besoins de développement économique afin que chaque niveau territorial puisse détenir ou avoir accès aux outils et aux dispositifs les plus pertinents et les plus efficaces à son échelle.

**L'ESS doit prouver sa capacité à passer d'un foisonnement de pratiques dispersées à une force politique audible, écoutée et crédible.** La coopération est l'un des principes mêmes de l'ESS. Elle enrichit conjointement chaque participant à la coopération dès que chacun accepte d'échanger et de partager ses compétences, son activité et son savoir-faire.

La Collectivité de Corse, avec les derniers transferts de compétences, voit son ADN changer radicalement devenant ainsi une **Collectivité opérationnelle** dans sa relation aux territoires comme en matière de gouvernance. L'enjeu consistant à changer d'échelle commande aujourd'hui d'adapter une organisation mieux dimensionnée au pilotage d'une nouvelle stratégie territoriale économique, sociale et solidaire.

**Une nouvelle méthode de travail en mode projet s'appuyant sur l'engagement des acteurs et partie prenantes de l'ESS** est proposée au travers d'une approche nouvelle à la fois globale et intégrée afin de tendre vers les objectifs opérationnels que la CdC s'est fixée.

Le sens de cette démarche intégrée est de proposer un **nouveau mode d'organisation et de management du travail transversal, coopératif, agile où l'équipe fonctionne de manière horizontale.** Les barrières hiérarchiques sont brisées pour apporter plus de fluidité dans la gestion du travail. Chaque membre connaît son rôle et ses responsabilités. Le mode projet fixe un cadre efficient pour fluidifier les échanges, les prises de décision et place la collaboration au centre.

Cette organisation nécessite la mise en place **d'un pilotage de l'ESS renforcé au niveau de la direction générale des services de la CdC.** Le pilote coordonne l'action, l'organise en transversalité, l'évalue, en rend compte, l'anime avec des partenaires clairement identifiés et légitimés sur cette fonction. Des référents ESS seront désignés au sein des Directions sectorielles, agences et offices concernés.

Le pilote bénéficiera d'une délégation pour remplir sa mission : délégation de responsabilité, mais aussi délégation d'autorité dans les relations qu'il devra entretenir avec les responsables fonctionnels et opérationnels avec qui il sera en interaction tout au long de sa mission.

### 3.2 La méthode de co-construction de la stratégie ESS

Des groupes de travail thématiques seront créés. Leur composition et leur fréquence seront évolutives, souples et adaptables. Les GT sont composés des différents acteurs et parties prenantes de l'ESS, d'experts métiers et des référents ESS de la CdC.

La mission des GT sera de définir les objectifs, les moyens, les indicateurs de réussite et le cadre d'échange de bonnes pratiques afin de dégager des solutions/actions concrètes. L'animation de la mise en œuvre de la stratégie ESS sur chaque thématique en mode agile et coopératif sera privilégiée. Les animateurs et acteurs mobilisés seront formés si nécessaire. Ce rôle requiert d'y consacrer du temps. Certains animateurs sont d'ores et déjà identifiés, d'autres sont à identifier sur la période à venir.

**La stratégie territoriale de l'ESS sera composée d'un ensemble de fiches-actions qui pourront constituer un document en soit, susceptibles d'évoluer tous les deux ans à l'occasion des conférences régionales de l'ESS et des éléments de contexte.** Ces fiches-actions viendront alimenter les schémas territoriaux et les documents et/ou règlements portant sur le cadre d'intervention de la nouvelle politique contractuelle avec les territoires durant la période à venir.

Pourront également être proposés des règlements d'intervention complémentaires à la contractualisation et des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt pour répondre à un besoin identifié sur des thématiques ESS ciblées ou à des enjeux s'inscrivant dans les priorités territoriales, et qui mériteraient un soutien particulier.

Des fiches de propositions d'actions pourront venir décliner les axes d'orientation ESS du SRDEII, et proposer plus largement des actions à venir. Les fiches-actions peuvent aussi bien concerner des réalisations déjà en cours. Elles viendront constituer l'état des lieux des politiques territoriales en faveur de l'ESS et seront transmises au pilote qui aura une vigilance sur les compétences partagées (sport, culture, action sociale, éducation populaire, tourisme, etc).

Cette stratégie territoriale de l'ESS fera l'objet d'un travail conséquent d'implication des acteurs de l'ESS. Elle sera par ailleurs présentée dans l'ensemble des territoires afin de mobiliser les EPCI.

Partie prenante du pilotage de cette stratégie, la CRESS Corsica a un rôle consultatif pour la mise en œuvre des actions prévues et veillera à ce qu'elles puissent l'être.

**L'enjeu principal est que cette stratégie impacte les territoires infra et qu'elle ne reste pas qu'au niveau du territoire supra.**

### 3.3 La gouvernance proposée pour le pilotage et le suivi

Le pilotage sera adapté à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie territoriale de l'ESS qui est animée par des instances complémentaires :

- **La conférence territoriale de l'économie sociale et solidaire (article 7 Loi ESS) :**

Instance de concertation sur les orientations, les moyens et résultats de la stratégie territoriale de l'ESS, la conférence est organisée **par le représentant de l'État dans la Région et le président du Conseil régional (le Président du Conseil Exécutif pour la Corse) en lien avec l'ADEC et la CRESS**. Elle est représentative de la diversité des acteurs de l'ESS (entreprises, syndicats, réseaux, collectivités territoriales, financeurs, chercheurs) et se réunit tous les 2 ans.

- **Le comité de pilotage :**

Instance décisionnelle et de coordination de la stratégie territoriale de l'ESS en Corse, placée **sous la présidence du Président du Conseil Exécutif de Corse** avec la participation du Président de l'ADEC et / ou de son représentant.

Le Copil regroupe les services de la CdC, des agences et offices, les services de l'Etat, un représentant du CESEC de Corse, un représentant des chambres consulaires, un représentant de la Chambre des Territoires, un représentant de l'Assemblée de Corse, un représentant de l'Assemblea di a Giuventù, la CRESS Corsica et des représentants de chacun de ses collèges et plus largement différents financeurs (CAPI, Banques des territoires...). Il se réunit au minimum une fois/an.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse pourra décider d'associer d'autres acteurs et partenaires en fonction de l'ordre du jour du Copil.

Le Copil sera membre et/ou représenté au sein du Comité régional de suivi des fonds européens. A ce titre, il doit pouvoir rendre un avis sur l'adoption, les modifications et les orientations stratégiques des programmes européens et de leurs documents satellites (stratégie de communication, plan d'évaluation, 3S, etc).

- **Le comité d'évaluation des politiques d'ESS :**

Instance chargée de déterminer les indicateurs et leurs priorités au regard des objectifs que les acteurs de l'ESS souhaitent atteindre, il permettra également de déterminer les fournisseurs/producteurs des données pour renseigner les indicateurs (cf. annexe 1). Ce comité pourra entre autres s'appuyer sur des observatoires territoriaux existants tels que par exemple l'observatoire Corsica Statistica, l'observatoire des violences faites aux femmes. Le comité proposera les modalités de communication visant à mettre en valeur les orientations stratégiques du rapport.

## **Conclusion**

---

ESS et économie circulaire, ESS et circuits courts, ESS et mobilité durable et inclusive, ESS et territoires ruraux, ESS et transition énergétique citoyenne, ESS et commande publique responsable, ESS et tourisme durable, ESS et lutte contre la précarité, ESS et insertion par l'activité économique, ESS et innovation sociale, ESS et coopération territoriale et internationale...l'ESS est un secteur vecteur d'innovation et de progrès social, porteur d'une croissance riche en emplois de proximité non

délocalisables.

**La relative résilience à la crise économique dont témoigne l'ESS depuis quelques années, les nouvelles formes de solidarité salariale et d'inclusion sociale inhérente à l'ESS, constituent une opportunité et un modèle de développement crédible pour la Corse.**

Le lien entre l'ESS et le développement territorial est très fort :

- ✓ territoires résilients sur le plan économique
- ✓ territoires innovateurs sur le plan social
- ✓ territoires démocratiques sur le plan politique.

Ceci nous rappelle que l'ESS est vectrice d'une nouvelle approche et de nouvelles formes d'économie sur les territoires et qu'elle relève plusieurs défis dont celui d'être un **laboratoire d'innovation démocratique dans sa manière de produire et de satisfaire les besoins.**

Dans une période de raréfaction de ressources publiques, une question se pose: celle du dialogue fécond entre les acteurs de l'ESS et les collectivités. Beaucoup de politiques agissant sur l'ESS sont encore sectorielles, il faut encourager à davantage de transversalité au sein de la Collectivité de Corse. Une forte volonté politique est nécessaire pour intégrer l'ESS dans l'ensemble des politiques publiques. Cela commence par une reconnaissance de l'ESS et un travail en interne renforcé pour comprendre les atouts de l'ESS comme une manière de penser autrement, une pensée coopérative et résiliente au service des territoires.

**Objectif : Intégrer les clauses sociales dans la commande publique**

- Nombre et pourcentage de marchés clausés
- Nombre d'heures de travail proposées à des personnes éloignées de l'emploi/ nombre d'actions d'insertion

**Objectif : Repenser et transformer l'emploi, redonner du sens au travail**

- Nombre de coopératives d'activité et d'emploi, Scop, Scic créées
- Nombre de Tiers-lieux territoriaux déployés et maillage territorial
- Taux de chômage sur le territoire et évolution
- Nombre de territoires émergents TZCLD, nombre d'actions de sensibilisation

**Objectif : Développer des solutions de mobilité durables et inclusives adaptées**

- Nombre d'activités nouvelles créées sur les territoires
- Nombre de démarches de transports alternatifs mises en œuvre
- Nombre d'emplois créés, maintenus et/ou insérés par l'activité économique

**Objectif : Valoriser l'ESS, rendre compte de ses dynamiques économiques et sociales et de sa participation à l'économie corse**

- Nombre de diagnostics territoriaux de l'ESS depuis 2016
- Nombre de manifestations/opérations de sensibilisation sur l'ESS ? Bilan du mois de l'ESS
- Nombre de filières ESS structurées ?
- Taux de pérennisation des entreprises de l'ESS à 3 ans/embauches et licenciements (nombre et %)

**Objectif : Faire de la Collectivité de Corse un investisseur social et solidaire**

- Nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées et créées
- Nombre de reprises en entreprises ESS
- Nombre de structures accompagnées et soutenues par les outils financiers de l'ESS par an/nombre d'emplois créés et/ou consolidés

**Objectif : Promouvoir l'innovation sociale et l'égalité des chances**

- Nombre de projets reconnus d'innovation sociale
- Nombre de dispositifs d'accompagnement ou de financement déployés/nombre de projets/initiatives internes et externes mis en œuvre
- Nombre de partenariats entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises de l'ESS
- Taux de femmes et d'hommes dans l'encadrement salarié et les instances dirigeantes (Codir, conseils d'administration...)

**Objectif : Attirer et former les salariés et cadres de demain**

- Nombre de formations à l'ESS engagées
- Nombre de modules ESS dans des formations plus larges

**Objectif : Relocaliser l'économie alimentaire dans une approche territoriale**

- Nombre de territoires ayant initié une démarche alimentaire globale et intégrée
- Nombre de démarches territoriales concourant à la relocalisation de l'économie alimentaire, nombre de projets alimentaires territoriaux
- Nombre d'actions menées, nombre de rencontres territoriales organisées

**Objectif : Valoriser les initiatives territoriales économiques, sociales et solidaires en partenariat avec les acteurs clés du bassin méditerranéen**

- Nombre d'actions de coopération territoriale et internationale mises en œuvre
- Nombre de contacts créés, nombre de déplacements

## Annexe 2 : Pourquoi un nouveau cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire en Corse ?

- **POUR** une ESS à 360°, transversale, aux côtés de la Collectivité de Corse dans toutes ses compétences et thématiques (ex : ESS et économie circulaire, ESS et insertion par l'activité économique, ESS et circuits courts, ESS et lutte contre la précarité, ESS et mobilité durable, ESS et territoire ruraux, ESS et Europe...).
- **POUR** décloisonner les pratiques et construire la transversalité entre les directions/services, agences et offices de la CdC, entre collectivités et avec les services de l'Etat.
- **POUR** rendre compte des dynamiques économiques et sociales de l'ESS.
- **POUR** valoriser le travail accompli.
- **POUR** poser un nouveau cadre de travail et une organisation dans le but de coordonner les actions, mesurer les impacts attendus, centraliser les informations afin de conserver une vision stratégique globale tout en assurant une transversalité du suivi.
- **POUR** mettre en place un nouveau mode de management de travail transversal, coopératif et agile, impliquant étroitement les agences, les offices et services de la Collectivité de Corse concernés afin de tendre vers les objectifs opérationnels que la Collectivité de Corse s'est fixée.
- **POUR** aller plus loin, en expérimentant de nouveaux projets.
- **POUR** mobiliser plus largement les fonds et programmes européens qui sont des leviers de financement pour l'ESS.

### ET AUSSI :

- **PARCE QUE** l'ESS en Corse pèse 11,8 % de l'ensemble des emplois du secteur privé.
- **PARCE QUE** l'ESS est le premier employeur en milieu rural et qu'elle est la seule forme d'économie privée et de proximité à aller vers les zones les plus défavorisées, en l'occurrence les zones rurales, les zones montagneuses où vivent les personnes les plus éloignées de l'emploi et de l'activité.
- **PARCE QUE** les nouvelles formes de solidarité salariale et d'inclusion sociale constituent un modèle de développement crédible pour la Corse.
- **PARCE QUE** l'ESS est vectrice d'une nouvelle approche et de nouvelles formes d'économie sur les territoires et qu'elle relève plusieurs défis dont celui d'être un laboratoire d'innovation démocratique dans sa manière de produire et de satisfaire les besoins.
- **PARCE QUE** l'avènement de la Collectivité de Corse avec les transferts de

compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a modifié radicalement l'ADN de la CdC qui est devenue une Collectivité opérationnelle dans sa relation aux territoires comme en matière de gouvernance des politiques publiques.

- **PARCE QUE** l'ESS est bien plus qu'un secteur économique et qu'elle doit avoir une place stratégique au cœur des politiques publiques et irriguer la plupart de celles-ci.

## Projet de Déclaration commune des Régions membres de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM

# Pour une Méditerranée sociale et solidaire

Palermo, le 17 octobre 2019

Les Régions membres de la Commission Interméditerranéenne, réunies en Assemblée générale, dressent le constat suivant:

- L'économie sociale et solidaire est abordée et conçue de manière différente dans chaque Région méditerranéenne, aussi bien dans sa définition et ses critères d'appartenance que dans son histoire, son cadre juridique et le type de structures qu'elle incarne. Ces différences s'expliquent par la diversité des contextes politiques, juridiques et économiques, et les traditions culturelles et historiques de chaque pays et région. Elles font à la fois la richesse et la complexité de l'économie sociale et solidaire en Méditerranée<sup>1</sup>.
- Fortes de ces différences, les Régions méditerranéennes partagent une vision commune et globale de l'économie sociale et solidaire, définie moins à travers les statuts des entités que comme un mode de production, de consommation, de financement et de logement alternatif qui se différencie de l'économie de marché classique par sa finalité sociale et la primauté de l'humain sur le capital.
- La culture de solidarité, d'entraide et de travail collectif, qui constitue le fondement des valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire, a toujours fait partie des traditions et des pratiques des populations locales dans les pays méditerranéens.
- Parce qu'elle est une économie de proximité profondément ancrée dans les territoires, l'économie sociale et solidaire contribue fortement à la création d'emplois de qualité, à la cohésion sociale, à l'innovation sociale, au développement local et à la protection de l'environnement, qui sont autant d'objectifs de la Stratégie Europe 2020, de l'Agenda territorial de l'Union européenne 2020 et des objectifs de développement durable de l'agenda 2030. Elle crée de la valeur ajoutée et des solutions directes et efficaces sur les territoires et pour les citoyens.
- L'économie sociale et solidaire, parce qu'elle réconcilie l'économique et le social avec des règles spécifiques et des méthodes innovantes, s'est montrée particulièrement résiliente face aux crises économiques et rassemble aujourd'hui en Europe plus de 14 millions de salariés.
- De par sa typologie, l'économie sociale et solidaire présente des opportunités de développement intéressantes en application aux domaines de l'économie bleue et de l'économie circulaire, notamment dans les territoires insulaires.
- Parmi les cinq pays ayant une législation spécifique à l'économie sociale et solidaire en Europe, quatre sont des pays méditerranéens : la France, l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Un projet de loi sur l'économie sociale et solidaire est également en cours de préparation en Tunisie. Cela démontre l'intérêt, la reconnaissance et la dynamique de ce secteur dans nos Régions.
- Malgré un développement rapide et marqué en Méditerranée, aucune politique européenne ne permet aujourd'hui d'appliquer un cadre légal clair et commun aux activités de l'économie sociale et solidaire. Ce manque de reconnaissance globale au niveau européen se traduit notamment par l'absence de moyens de financements spécifiques dédiés. Il constitue un véritable frein au développement de l'économie sociale et solidaire dans la région euro-méditerranéenne.

.../...

---

<sup>1</sup> Références :

- Rapport de prospection de la CIM-CRPM « Économie Sociale et Solidaire dans les Régions méditerranéennes : expériences des territoires et perspectives de coopération » - 06.2017
- Rapport Mastalka du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises à visées sociale et solidaire – 27.06.2018

Ainsi, les Régions membres de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM, s'adressant aux institutions européennes, euro-méditerranéennes et internationales, ainsi qu'aux parties prenantes de la Méditerranée :

1. Considèrent l'économie sociale et solidaire comme un véritable levier de développement des territoires, une économie résidentielle créatrice de valeur qui apporte des réponses à des besoins locaux par des approches innovantes.
2. Invitent à la création au niveau européen et euro-méditerranéen d'un système de reconnaissance et de référence transversal de l'économie sociale et solidaire, qui permette de mettre en avant ses modes de production et d'organisation spécifiques, et de renforcer le développement d'un écosystème juridique et financier favorable et durable pour ses entreprises.
3. Saluent le rapport du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises à visées sociale et solidaire (2016/2237(INL)) présenté le 27 juin 2018. La mise en place d'un cadre juridique plus cohérent pour ces entreprises, sur la base d'un ensemble de critères distinctifs communs au niveau européen, permettrait en effet d'optimiser leur impact positif sur la croissance et l'emploi.
4. Soulignent la nécessité de renforcer la visibilité de l'économie sociale et solidaire en Europe et en Méditerranée afin de susciter l'intérêt et de développer les connaissances des décideurs politiques, des entreprises, des investisseurs et des citoyens sur ses caractéristiques spécifiques et sa valeur ajoutée.
5. Insistent sur la nécessité de mettre en place des actions de sensibilisation aux principes et valeurs de l'économie sociale et solidaire, en particulier auprès des publics jeunes, en encourageant notamment son inclusion dans les programmes et activités de l'éducation et de la formation académique et professionnelle. La sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités des cadres des administrations publiques à ces principes et valeurs est en ce sens une condition préalable et indispensable.
6. Soulignent que les Régions ont une capacité de réponse aux défis du développement économique fondée sur les réalités territoriales, la connaissance des citoyens et de leurs besoins. Elles sont ainsi au cœur des valeurs et principes de proximité, d'ancrage local et d'innovation propres à l'économie sociale et solidaire. De manière générale, il paraît essentiel que la voix des collectivités territoriales et leur rôle privilégié dans le développement de l'économie sociale et solidaire soit reconnu et pris en compte au niveau européen.
7. Souhaitent que le développement de l'économie sociale et solidaire dans les stratégies et programmes européens et euro-méditerranéen fasse l'objet d'un dialogue constructif entre les institutions compétentes de l'Union européenne et celles de l'espace euro-méditerranéen (en particulier l'Union pour la Méditerranée), les autorités locales et les opérateurs de l'économie sociale et solidaire.
8. Soulignent l'importance d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre entreprises à visée sociale et solidaire et soutiennent en ce sens la poursuite de programmes européens comme le programme Erasmus Jeunes Entrepreneurs.
9. Demandent que l'entrepreneuriat d'économie sociale soit davantage encouragé dans le prochain cadre financier pluriannuel européen 2021-2027, notamment par des instruments financiers adaptés aux petites structures de l'économie sociale et solidaire. Et ce, en ligne avec les conclusions du projet pilote de la Commission européenne sur les instruments financiers innovants en soutien à l'économie sociale.
10. Demandent que les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI), tout comme les Fonds dédiés à la coopération méditerranéenne, puissent représenter des sources de financement plus importantes pour le développement des projets d'Économie sociale et solidaire dans les territoires, dans la prochaine programmation 2021-2027. L'Économie sociale et solidaire devrait ainsi être considérée comme une priorité au sein de l'objectif « une Europe plus intelligente », dans le cadre des Programmes INTERREG MED et des Programmes de coopération transfrontalière du Bassin méditerranéen, ainsi que dans le nouveau règlement établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI).
11. Réaffirment le potentiel de l'économie sociale et solidaire pour le renforcement de la cohésion économique et sociale, et leur volonté commune de valoriser et soutenir son développement pour construire la Méditerranée sociale, solidaire et durable de demain.